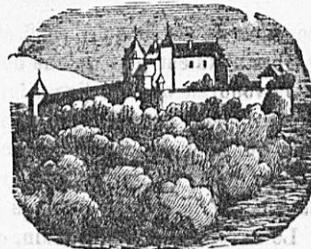




LA GRUYÈRE



ABONNEMENTS

Suisse... 1 an, Fr. 4 50
 6 mois, » 2 50
 Étranger... 1 an, » 9 —
 6 mois, » 5 —
 payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et le samedi.

Supplément bimensuel gratuit : L'ÉCHO LITTÉRAIRE

IMPRIMERIE ET ADMINISTRATION : Rue du Tir 131, BULLE.

HORAIRE D'HIVER : Bulle, dép. 5⁵⁵ 10³⁰ 2²⁸ 5¹⁵ 8⁵⁰ — Bulle, arr. 8⁵⁸ 1⁰⁵ 4³⁰ 7⁵⁰ 10⁵⁰

ANNONCES

Canton, une seule insertion 15 c.; annonces répétées, 10 c. Suisse, 15 c. Étranger, 20 c. la ligne ou son espace. RÉCLAMES : 80 c. la ligne. Pour annonces et réclames ex-cantonaux, s'adr. à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, à Fribourg, ou à ses succursales.

aux et d'autres
 nit.

autres intéressés que je viens

Suisse n° 14.567
 Pays-d'Enhaut) à
 maréchal, à Bulle,
 les pièces, soit pour l'usage
 l'épreuve déjà durant des
 rietaire ayant soin du bien-

MITT
 brevétés dans tous les pays.
 s et militaires.
 s. v. p. (H6221Z)[1047]

t tous styles.
 plumes, duvets.
 et fenêtres.

HUD Ebénisterie
 En face du Cheval-Blanc
 as et hôtels.
 a bien-facture. [1000]

AND CHOIX
 de jolis
 eaux catelles
 autres genres
 chez [893]
WEHNER
 de l'Écu, BULLE.

cin-Chirurgien.
 né à l'honneur d'informer le
 ntobon et des environs qu'il
 comme médecin-chirurgien
 cheur dans ladite localité
 re dans la maison de M. Jean
 [1020]
J. BURLI
 médecin.

louer :
 or avril 1904, le restaurant
 rue, rière Gruyères, et le
 attenent de la Plan-
 nne contenance de 18 poses.
 unnes garanties pour la par-
 domaine et de l'établissement.
 es offres et prendre les renseil-
 près du notaire PASQUIER, à
 [1008]

vendre :
 foin et regain première
 [1010]
 an fermier de M. Musy, à Bulle

ngerie à louer.
 23 novembre courant, de
 l'après-midi, à l'auberge du
 à Vuadens, on mettra en lo-
 le terme de 3 ans, à partir du
 la boulangerie, le magasin
 le logement, plus une écurie,
 un jardin, appartenant à M.
 au dit lieu. [1025]

demande
 hes en hivernage.
 à M. Théophile ULDAT, au Châ-
 1024

vendre :
 forts, de différentes gran-
 modérés, chez Jérôme WAGNER,
 de Vevey, Bulle. [1026]

NES FILLES
 ge continuellement des
 nes filles
 rrique de chocolat
 [750]
 re dès le commencement.

Les nouveaux abonnés pour 1904 rece-
 vront le journal dès le 1^{er} décembre sans augmen-
 tation de prix.

BULLE, le 24 novembre 1903.

Le Rachat du Jura-Simplon.

Nous avons donné dans notre numéro de mer-
 credi dernier un résumé du rapport que la com-
 mission de liquidation a soumis aux actionnaires
 en vue de l'assemblée générale du 20 novembre.
 Or, l'assemblée tenue vendredi dernier, à Bulle,
 a accepté à une forte majorité le contrat conclu
 avec le Conseil fédéral par la Commission de liqui-
 dation. C'est donc un fait acquis; le réseau du
 Jura-Simplon passe aux mains de la Confédéra-
 tion pour le prix de 104 millions.

Il est vrai que tout ne se terminera pas là et
 que la feue Compagnie du Jura-Simplon revien-
 dra quelquefois sur le tapis, car il existe en effet
 une catégorie d'intéressés qui n'est pas satisfaite
 du tout du lot qui lui est réservé dans le partage
 des 104 millions. Les porteurs de Bons du Jura-
 Simplon protestent depuis longtemps et avec
 véhémence contre le sort injuste, disent-ils, qui
 est fait à leur créance. Sans faire ici l'historique
 de ces valeurs, nous dirons simplement que ces
 titres d'une valeur nominale de 50 fr. sont placés
 sous la sauvegarde directe du Conseil fédéral et
 doivent, en cas de liquidation, être remboursés au
 pair. Indépendamment de cette clause formelle,
 ces titres étaient susceptibles d'un intérêt à per-
 cevoir sur les bénéfices de la Compagnie; or, non
 seulement aucun intérêt ne leur a été servi, mais
 leur validité est aujourd'hui contestée. C'est sous
 ce jour du moins que les porteurs de Bons expo-
 sent leur situation.

Il y a donc eu vendredi des protestations de la
 part des porteurs de Bons, en assemblée des
 actionnaires.

La séance était présidée par M. Ochsenbein,
 vice-président de la Commission de liquidation, en
 remplacement de M. Ruchonnet, présent, mais
 légèrement indisposé. Étaient présentes ou repré-
 sentées 230,532 actions, dont près de cent mille
 appartenant à la Confédération.

Après les vives attaques de MM. Berlie et Ja-
 quet, de Genève, au nom des porteurs de Bons,
 contre le projet de rachat, M. Lambelet, de Neu-
 châtel, au nom de la Commission de liquidation
 expose clairement la situation comme suit :

« La question qui se pose est celle-ci : la rup-
 ture, le rachat concessionnel auraient-ils été pré-
 férables aux conditions faites par le rachat à
 l'amiable? Incontestablement non. Nous allions
 au devant d'un procès long, coûteux et d'issue
 extrêmement douteuse; au devant d'une liquida-

Suite du feuilleton au prochain numéro.

tion onéreuse des objets que ne reprenaient pas
 la Confédération, telle la caisse de secours, sans
 parler des risques du tunnel du Simplon. Serait-
 on arrivé par la voie judiciaire à élever le prix de
 104 millions? Nous ne le croyons pas.

Au début, la Confédération offrait 90 millions;
 nous en réclamions 112. On a fait des concessions
 des deux parts. Quant aux éléments de la réduc-
 tion de 24 millions, ils sont faciles à établir : fonds
 de réserve et de renouvellement, moins-value pour
 l'état de la ligne, déficit de la caisse de secours,
 tunnel de Chexbres, risques du tunnel du Sim-
 plon. Le tout se montait à 27 millions, réduits
 transactionnellement à 24 millions.

Après avoir entendu, il y a deux mois, MM. Ja-
 quet et Berlie, nous avons fait de nouvelles dé-
 marches auprès du Conseil fédéral où l'on nous a
 déclaré que le chiffre de 104 millions ne serait
 pas dépassé.

Passant ensuite aux articles du contrat qui ont
 été critiqués, M. Lambelet constate que le mode
 de répartition des intérêts versés par la Confédé-
 ration est de nature secondaire : l'important est
 que la Confédération paie. Les tribunaux décide-
 ront si cette somme doit revenir aux Bons ou aux
 porteurs d'actions. En tous cas, cette dernière
 solution serait la seule équitable et il est extraor-
 dinaire de voir prêcher l'autre dans une assem-
 blée d'actionnaires. »

Après cet exposé, la plupart des actionnaires
 déclarent se ranger aux propositions de la Com-
 mission.

On procède à la votation, après que M. le Dr
 Muggli, représentant de la Confédération, a remis
 au président son bulletin de vote :

Actions représentées	130,701
Bulletins rentrés	129,717
» blancs	10,013
Suffrages exprimés	119,704
Oui	114,564
Non	5,140

Voilà donc liquidée l'importante question du
 Jura-Simplon.

Catastrophe de chemin de fer à Palézieux.

Dans la soirée de samedi, des voyageurs arrivant
 par les trains de Châtel et de Romont annonçaient
 qu'un grave accident de chemin de fer était arrivé
 en gare de Palézieux, causant la mort de six per-
 sonnes et faisant de nombreux blessés. Très rapi-
 dement rapandue, cette nouvelle causa en ville une
 vive émotion bien compréhensible; les nouvelles
 publiées par les journaux de dimanche matin con-
 firmant la terrible catastrophe.

Voici comment un témoin relate l'accident et le
 terrible spectacle qui s'offrit à sa vue.

Nous nous trouvions dans le train express n° 26

partant de Berne à 4 h. 27 et arrivant à Lausanne
 à 6 h. 22.

Il était exactement 6 heures; nous venions de
 passer devant la gare de Palézieux à une allure
 modérée, tout à coup le train s'arrêta brusque-
 ment. Dans le dernier wagon, où je me trouvais,
 le choc fut presque nul, et personne ne crut
 d'abord à un accident, à telle enseigne que des
 voisins, qui faisaient gaiement une manille, vou-
 laient continuer leur partie.

Mais pourquoi ce brusque arrêt? les portières
 s'ouvrent, on s'interroge; pourtant on ose pas
 s'aventurer à descendre, car il fait nuit noire et la
 pluie tombe fine et froide. Bientôt nous apercevons
 un homme couvert de sang qu'accompagne un em-
 ployé muni d'une lanterne; alors je me hâte de
 descendre pour aller vers le devant du train. La
 lumière fait complètement défaut; par-ci, par-là,
 un homme chemine avec une lanterne, impossible
 de se rendre compte de ce qui est arrivé.

Dans le premier wagon, dont la partie d'avant
 semble brisée, on entend des appels, mais pas
 moyen d'atteindre ces gens; la porte du wagon est
 barricadée et malgré tous les efforts, on ne peut
 parvenir à l'ouvrir; enfin voilà une échelle et c'est
 par les fenêtres qu'on délivre les infortunés voya-
 geurs. Les premiers sortis ne paraissent pas sé-
 rieusement atteints. Je m'aide à transporter dans
 une maison voisine une dame anglaise qui semble
 avoir plus de frayeur que de mal, mais qui n'en
 reçoit pas moins l'accueil le plus empressé et le
 plus dévoué.

Je retourne sur les lieux de l'accident où enfin
 quelques torches allumées permettent de se rendre
 compte de l'importance du sinistre; c'est le plus
 navrant spectacle que j'aie jamais vu.

Le premier wagon de notre train est entré litté-
 ralement dans le fourgon qui le précédait et qui
 semble l'avoir avalé; on aperçoit le toit du four-
 gon au-dessus du wagon, ce qui prodit l'effet
 d'une grande mâchoire prête à se refermer. Au-
 dessous, comme une énorme fascine serrée et com-
 pacte, des débris de portière, de banquette, de
 treillis, de lattes et de tiges de fer, et dans ce
 fouillis une tête de femme, des bras, des jambes.

Un homme est pressé contre la dernière ban-
 quette restée debout, sa tête dépasse les maté-
 riaux qui le serrent, il est vivant, on voit sa main
 faire des mouvements. Tous les efforts tendent à
 le sauver; avec mille précautions on parvient à
 dégager le haut de son corps, mais les jambes sont
 prises dans la partie inférieure de la banquette,
 impossible à le dégager entièrement; ce n'est
 qu'après une heure et quarante minutes d'efforts
 constants qu'on parvient à le tirer de sa terrible
 position.

Eh bien! pendant tout ce laps de temps cet
 homme à barbe blanche est resté impassible, don-
 nant tranquillement en allemand ou en français
 des conseils pour aider à son sauvetage; il n'a pas
 poussé un cri, il n'a pas proféré une plainte et

pourtant on voyait qu'il souffrait atrocement, ses jambes n'étaient plus qu'une bouillie.

Je voudrais que ces lignes lui tombent sous les yeux et que le témoignage d'admiration de tous ceux qui l'ont vu lui soit une consolation.

Les morts furent ensuite retirés et déposés dans la partie du wagon restée intacte.

Le chauffeur de notre train, qui a été sérieusement blessé, est M. Meylan, chauffeur au dépôt de Genève. C'est un jeune homme à physionomie franche et ouverte et qui fait très bonne impression. Il parle avec calme et sincérité.

Voici ce qu'il m'a dit :

« Nous marchions à 40 à l'heure en gare de Palézieux, où se trouvent plusieurs aiguilles; c'est l'allure réglementaire; le sémaphore était vert, c'est-à-dire indiquait voie libre, cela je peux le garantir sous la foi du serment; je m'apprêtais à mettre du charbon dans le foyer lorsque le mécanicien a serré le frein, un choc se produisit et je fus couvert de charbon et projeté sur la voie. Je me relevai abasourdi et le mécanicien me demanda si j'avais du mal; j'ai répondu que je n'en savais rien, mais comme j'étais aveuglé par le sang, je me suis dirigé du côté de la gare pour me faire panser. J'ai le sentiment que si le mécanicien n'avait pas serré le frein l'accident eût été bien plus grave. J'ignore encore la nature de l'obstacle que nous avons rencontré: est-ce une locomotive, un wagon ou autre chose, je n'en sais rien, mais ce que je sais, c'est que nous avons voie libre du sémaphore. »

Ce témoignage aura certainement une grande valeur pour établir les responsabilités; mais de plus, il nous donne des indications précieuses, corroborées par les faits, dont il résulte que, sans la présence d'esprit du mécanicien, qui, voyant un obstacle (c'était une locomotive sans feux!), serra les freins, nous n'aurions pas un grave accident, mais une épouvantable catastrophe à déplorer.

Les morts.

1° et 2° les deux enfants Grattchoff, dont une petite fille, Olga, âgée de 9 ans, et un petit garçon, Georges, âgé de 4 ans, russes; 3° leur gouvernante, Mlle Anna Kaoutzmine, russe; 4° Mlle Joséphite Stercky, de Ste-Ursanne (Berne); 5° M. Grünenwald, gendre de M. Monnier, juge fédéral, à Lausanne; 6° Mlle Louise Bertschy, de Vevey, femme de chambre à la villa des Magnolias, à Montreux.

Les blessés.

1° M. Bœcken, de St-Petersbourg, grand-père des deux enfants tués; 2° le major Chessex, de Montreux, officier aux fortifications de St-Maurice; il a des blessures à la tête et l'on craint qu'il ait une fracture du bassin; on a pris des mesures pour l'amener à Lausanne; 3° M. Arnold Meyrian, de Bâle, lieutenant-instructeur d'artillerie; 4° M. Jules Dacomun, licencié en droit, de Fribourg; 5° le chauffeur Meylan, du train 26, blessures sans gravité.

Des scènes déchirantes se sont passées à Lausanne à la nouvelle de l'accident.

Mme Grattchoff attendait ses enfants à la gare de Lausanne. Apprenant qu'une catastrophe s'était produite, elle se jeta dans le train de secours et, bien qu'on voulut l'en détourner, monta à Palézieux, où elle ne trouva plus que deux cadavres, celui de la petite fille, horriblement mutilé.

Le grand-père des enfants, M. Bœcken, de St-Petersbourg, a pu rentrer à Montreux avec de très légères blessures à la main.

Mme Grünenwald et le juge fédéral Monnier, son père, avaient attendu à la gare. On finit par persuader à Mme Grünenwald de quitter la place et son père la reconduisit à la maison. Il y avait d'ailleurs doute quant à l'identité de la victime que l'on croyait être M. Grünenwald, le corps étant très abîmé et la figure écrasée.

M. Monnier, immédiatement redescendu, pro-

céda plus tard à la reconnaissance définitive du corps de son gendre dans la salle de la douane. M. Grünenwald avait épousé Mlle Monnier depuis peu de temps seulement.

L'enquête.

L'enquête judiciaire a commencé immédiatement après l'accident, et elle s'est continuée pendant la journée de dimanche par les soins de M. J.-J. Destraz, juge de paix du cercle d'Oron, assisté de M. Rubattel, greffier, en présence de M. Constant Blanchod, juge d'instruction cantonal.

Les employés de la gare de Palézieux, ceux de la locomotive de manœuvre et le personnel du train 26 ont été successivement entendus.

L'enquête administrative par le contrôle fédéral des chemins de fer, représenté par M. Alf. Ammann, inspecteur, à Fribourg, commencera dès que l'enquête judiciaire sera terminée.

En attendant, l'aiguilleur de Palézieux et le brigadier chef de manœuvre ont été relevés de leurs fonctions, sans toutefois que cette mesure doive préjuger du résultat de l'enquête administrative et pénale.

CONFÉDÉRATION SUISSE

Service militaire et cas de conscience. — Par pétition en date du 28 septembre dernier, MM. Pettavel et consorts, à La Chaux-de-Fonds, avaient demandé qu'il plaise au Conseil fédéral de favoriser l'introduction dans la législation suisse du double article suivant :

1° Le cas de conscience dûment constaté est reconnu cas d'exemption du service militaire. Toutefois, l'exempté pour cas de conscience pourra être astreint à tout autre travail d'intérêt public équivalant au service militaire ou en dépassant même les restrictions.

2° Pour cas de conscience et sur réclamation du taxé, la taxe militaire pourra être détournée de son objet premier et attribuée à tout chapitre autre du budget fédéral. Toutefois, dans ce cas, la taxe pourra être majorée.

En présence du texte précis de la Constitution fédérale, qui dit, à son article 49 :

«... Nul ne peut, pour cause d'opinion religieuse, s'affranchir de l'accomplissement d'un devoir civique... », le Conseil fédéral a décidé de ne pas donner suite à la pétition de MM. Pettavel et consorts.

Neuchâtel. — M. Frédéric Soguel, conseiller d'Etat, qui avait été frappé d'une attaque d'apoplexie pendant une séance du Grand Conseil, est mort samedi après midi. Il était né en 1841.

M. Soguel a été député au Conseil des Etats de 1875 à 1877, et est entré au Conseil national en novembre 1902. Il a pris une grande part au rachat du Jura-Neuchâtelois et à l'introduction de la représentation proportionnelle dans le canton de Neuchâtel.

CANTON DE FRIBOURG

Grand Conseil.

Le Grand Conseil continue assez laborieusement ses séances.

Jepudi, le Conseil a liquidé en 1^{er} débats la révision de l'art. 502 du Code de procédure civile et a renvoyé toutes les propositions formulées au Conseil d'Etat pour examen en vue des seconds débats. Puis il a abordé le rapport du Tribunal cantonal pour 1902 (rapporteur M. Spicher). Ensuite il a renvoyé au Conseil d'Etat pour examen une pétition de la commune de Villarod MM. Chattagny et Biemann, contre MM. Deschenaux et Delatenaz.

Vendredi, le Grand Conseil a liquidé, après une critique assez vive de M. Bourgknecht, les comptes de la Banque d'Etat pour 1902. Anparavant il a procédé aux nominations constitutionnelles :

Président du Grand Conseil pour 1904. — Bulletins délivrés et rentrés : 72; majorité, 37.

M. Chassot, Alfred, 1^{er} vice-président, est élu président par 67 voix.

M. Max Diesbach obtient 4 voix.

1^{er} vice-président du Grand Conseil. — Bulletins délivrés et rentrés : 71; majorité 36.

M. Diesbach, Max, 2^{me} vice-président, est élu 1^{er} vice-président par 60 voix.

2^e vice-président du Grand Conseil. — Bulletins délivrés et rentrés : 81; majorité 41.

M. Morard, Louis, est élu 2^e vice-président, par 60 voix.

Voix éparses : Liechti en obtient 11.

Scrutateurs. — Sont élus scrutateurs : MM. Villet, Léon, par 77 voix, Blanchard, Nicolas, par 75, Morard, Ant., par 77, Pfister, Frédéric, par 73.

2^e secrétaire du Grand Conseil. — M. Grand, Charles, est nommé 2^{me} secrétaire par 74 voix.

Commission d'économie publique. — Sont nommés membres de cette commission pour 1904 : MM. Bise par 76 voix, Chassot 76, Deschenaux 77, Philipona 70, Brugger 74, Liechti 75, Reichlen 73.

Commission des pétitions. — Sont nommés membres de cette Commission pour 1904 :

MM. Gottofrey par 66 voix, Dinichert 65, Jungo Jos., 66, Montenach 67, Delatena 66.

Commission des grâces. — Sont nommés membres de cette Commission pour 1904 :

MM. Schorro, par 60 voix, Raboud, 61; Moret, 61; Perrin, 61; Weissenbach, 60.

Election du président du Conseil d'Etat pour 1904. — Bulletins distribués et rentrés : 72; majorité 37.

Est élu président du Conseil d'Etat pour 1904 M. Cardinaux, Louis, vice-président, par 70 voix.

Election du président du Tribunal cantonal pour 1904. — Bulletins distribués et rentrés 65; majorité 33.

M. Gottofrey, Vincent, est nommé président du Tribunal cantonal pour 1904, par 64 voix.

Election d'un censeur de la Banque de l'Etat. — Bulletins délivrés et rentrés 67; majorité 34.

M. Buclin, Léon, tit., est confirmé par 52 voix.

Séance de samedi, 21 novembre.

La matinée entière a été consacrée à une interpellation de M. Max Diesbach, vice-président du Grand Conseil, et président de la Société d'histoire, sur le projet de tracé de la route des Alpes, dans la partie qui touche à la place de l'Hôtel de Ville et qui se raccorde au Tilleul.

Cette question a déjà fait couler beaucoup d'encre dans nombre de journaux suisses, car l'appel lancé par M. l'avocat Biemann à tous les amis du vieux Fribourg a eu un grand retentissement. M. Philippe Godet, professeur, à Neuchâtel s'est joint à M. Biemann, pour adjoindre les artistes, les archéologues, les historiens de Fribourg et de Suisse de protester contre le bouleversement des œuvres antiques qui donnent à Fribourg son cachet particulier de pittoresque, d'incomparable beauté.

Le débat soulevé par M. Biemann a donc été porté dans l'enceinte parlementaire de notre Grand Conseil.

M. Georges Montenach appuie l'interpellant; il prend des exemples de Genève, Berne, Bâle, Lucerne. Il se réserve de déposer une motion pour la garantie des beautés artistiques et historiques. Il rappelle le témoignage de Ruskin et de Mooris, de Stübel, de Cologne; il représente ce qui se fait en Belgique. Puis il discute la question elle-même avec ce feu et cette tournure littéraire qui lui sont particuliers. Il pose de son côté deux questions quant aux trouées dans les vieux remparts et aux abords des Ponts-Suspendus et de la Porte de Morat.

M. Biemann ajoute quelques observations sur le dernier projet et demande qu'on veuille bien voir s'il n'est pas possible de faire autrement. Il s'appuie sur les témoignages d'architectes et d'ingénieurs et croit que l'on ne doit pas sacrifier la

Basse-Ville au ment on peut l'Hôtel-de-Vil

M. Cardinaux est intervenu male et légale

revenir au G absolument c but, le gouv

Mais M. Card Conseil d'Eta rité commun

le vœu des in une transform

M. le colo pour appuyer

M. le con avec les id quant aux p historique. I pes et dit qu

lue. Il décri accepte le re

L'interpel seil d'Etat.

Acciden gonzzini Lo M. Fischer

ment de Ste mercredi m

bord de l'ou est tombé

ayant frapp armé, Berge transporté à

jeudi après sance.

Son comp également c poutre. Il e

Tirage rage des pr nal 1902.

La prim la série 15 3805; celle

Primes d

Le feu de jeudi à meau de G

Le feu meuble de nant maiso

tail a pu é mobilier. I

Il y avai de Tavel, S

Franc — La mal Pierrette l

déposer de Olympe

Fougère e renfermé

posé de d man lit p

Bassot. Olympe principal

complice nom. Elle lot ». « I dermann l'autre, c coup, par

GRUYÈRE

Basse-Ville au projet de la route nouvelle si vraiment on peut maintenir telle quelle la place de l'Hôtel-de-Ville.

M. Cardinaux expose comment la ratification est intervenue au Conseil d'Etat, d'une façon normale et légale. Il ne croit pas que la chose puisse revenir au Grand Conseil, le Conseil d'Etat étant absolument compétent; si l'interpellation avait ce but, le gouvernement ne pourrait pas l'accepter. Mais M. Cardinaux veut bien accepter le renvoi au Conseil d'Etat si l'on peut examiner avec l'autorité communale un changement et y arriver selon le vœu des interpellants. Il critique enfin vivement une transformation possible de la maison d'Alt.

M. le colonel Reynold prend encore la parole pour appuyer les interpellants.

M. le conseiller d'Etat Python se dit d'accord avec les idées de MM. Diesbach et Montenach quant aux principes d'esthétique et de tradition historique. Il fait l'historique de la route des Alpes et dit que le Conseil d'Etat l'a toujours voulue. Il décrit les péripéties de ce gros travail et accepte le renvoi au Conseil d'Etat.

L'interpellation est renvoyée à l'examen du Conseil d'Etat.

Accident. — Un ouvrier italien, nommé Bergonzini Louis, âgé de 40 ans, était occupé par M. Fischer-Reydellet à la construction du bâtiment de Ste-Croix, à Pérolles. Pendant son travail, mercredi matin, il a glissé accidentellement au bord de l'ouverture servant au monte-charge et est tombé d'une hauteur de 4 mètres. La tête ayant frappé avec violence sur le sol en béton armé, Bergonzini a été grièvement blessé. Il a été transporté à l'hôpital bourgeois où il est décédé jeudi après midi, à 4 h., sans avoir repris connaissance.

Son compagnon de travail, Ollegini, Edouard, a également été blessé au menton, par le choc d'une poutre. Il est actuellement alité.

Tirage financier. — Samedi a lieu le tirage des primes de l'emprunt de l'Hôpital cantonal 1902.

La prime de 40,000 fr. est échue au n° 35 de la série 156; celle de 5000 fr. au n° 3 de la série 3805; celle de 1000 au n° 10 de la série 3033. Primes de 250, 125, 75 et 40 francs.

Le feu. — Un incendie a détruit, dans la nuit de jeudi à vendredi, la maison Schouwey, au hameau de Galtern, près Alterswyl.

Le feu s'est déclaré à minuit et demi. L'immeuble détruit était une grande ferme comprenant maison d'habitation, grange et écurie. Le bétail a pu être sauvé, ainsi qu'une bonne partie du mobilier. Le feu a pris dans le foin.

Il y avait sur les lieux les pompes d'Alterswyl, de Tavel, Saint-Ours, Jetschwyl, Saint-Antoine.

ÉTRANGER

France. — *Les étran-gleurs d'Aix-les-Bains.* — La maîtresse de Bassot et celle de Läderrmann, Pierrette Renaud et Olympe Duclot sont venues déposer devant le juge d'instruction de Chambéry.

Olympe a déclaré avoir vu des bijoux d'Eugénie Fougère entre les mains de Läderrmann. Ils étaient renfermés dans un sac dont le fermoir était composé de deux serpents en argent. D'abord Läderrmann les cacha à Lyon, dans une cave. Puis il les reprit pour les apporter à Paris où se trouvait Bassot.

Olympe a déclaré en outre que Bassot était le principal coupable, mais qu'il existe un troisième complice qui a fait le coup et dont on ignore le nom. Elle désigne sous le nom de « Grand-Charlot ». « Bassot a tout organisé, a-t-elle dit, Läderrmann n'a pas tué, il a seulement volé; c'est l'autre, choisi encore par Bassot, qui a fait le coup, parce que Läderrmann refusait. »

Fête de Sainte Cécile. — C'est samedi ou dimanche que dans presque toutes les villes les musiciens ont fêté Ste Cécile, leur patronne. Cette coutume date depuis bien longtemps et c'est pour les sociétés de musique, de chant, une circonstance toute naturelle pour l'organisation d'un concert, d'un banquet, suivis ordinairement de la danse. Dans bon nombre de villes, le concert forme la partie principale de la soirée. Le programme est composé de morceaux choisis; une petite comédie, souvent, partage la partie musicale et parfois, comme c'est le cas pour Fribourg cette année-ci, le concert est relevé par la participation d'une artiste de choix, célèbre même. Ce sont là d'excellentes façons de bien fêter la patronne des musiciens, de donner au public une charmante soirée, en même temps que les sociétés témoignent de leur vitalité et des progrès réalisés.

C'est samedi soir que les sociétés philharmoniques de Bulle, *Musique* et *Chorale*, ont fêté Sainte Cécile. Comme d'habitude, un concert a été organisé, auquel ont été conviés les membres passifs et honoraires de ces sociétés. Et ceux-ci ont répondu nombreux à l'appel de nos musiciens. Il y avait en effet une belle salle, nombreuses toilettes claires, chatoyantes; c'était d'un bel effet. La partie musicale, bien enlevée, a paru trop courte, hélas! Ne pourrait-on pas revenir aux anciennes coutumes, allonger le programme et songer ainsi aux nombreuses personnes qui ne dansent pas?

C'est bien Tepsichore et non Ste Cécile qu'on a fêté samedi!

Qu'on veuille bien s'en souvenir pour l'an prochain. *Un auditeur.*

Ventes de lait. — La Société de fromagerie de Broc a vendu son lait pour 1904 à 13 1/2 cent. le litre. Cette vente avait eu lieu à 14,8 cent., il y a peu de temps, mais paraît-il, elle n'avait été prise au sérieux. Néanmoins le prix actuel est le plus haut connu, dans nos environs, pour la période 1904; mais il est à considérer que ce lait sera vendu tout au détail, car pour la fabrication du fromage l'acquéreur aurait fait mauvaise spéculation selon la baisse actuelle.

Sorens a vendu 12 1/2 et 13 à son ancien laitier et non 12 et 13 comme une omission nous l'a fait annoncer samedi.

NE RIEZ PAS DES PROVERBES

Les proverbes ne sont souvent que des demi-vérités vaguement formulées, dont la naïveté nous fait sourire, mais qui dans bien des cas nous reviennent à la mémoire, car à chaque moment nous avons l'occasion d'en faire de fréquentes applications.

Autrefois, une de nos correspondantes eût ri de cet axiome: « Une petite fente peut faire sombrer un navire »; comme tant d'autres qu'on répète sans trop savoir pourquoi, par habitude, et parce qu'ils sont monnaie courante, mais actuellement elle le tient pour très sérieux. Qui avait formulé le proverbe auquel une lettre de Mme Louise Walter faisait allusion le 26 février 1903: « Une petite fente peut faire sombrer un navire? et dont cette dame devait, dans de bien tristes circonstances, reconnaître l'évidence absolue. L'expérience populaire évidemment.

« Combien je regrette de ne pas avoir écouté plus tôt l'amie qui me conseillait de laisser la tous les remèdes qui ne me procuraient aucun soulagement et d'avoir recouru à la Tisane américaine des Shakers. Que de souffrances ne me serais-je pas épargnées et que d'argent n'aurais-je pas dépensé en vain! Certes, ce n'était pas son prix bien modique de 4 fr. 50 le flacon qui m'empêchait d'en prendre, mes différents traitements m'avaient coûté bien davantage, mais dans mon désespoir je m'imaginai que rien ne pouvait plus m'être salutaire.

« Vaincue, cependant, par les instances des miens, je me décidai à tenter l'essai de ce médicament dont j'entendais faire de tous côtés les plus chaleureux éloges, et bientôt je fus à même de constater qu'ils étaient bien mérités. Ma guérison a été si rapide qu'il me semblait chaque jour retrouver de nouvelles forces. En moins d'un mois, mes souffrances avaient complètement disparu. Depuis trois ans, je n'ai jamais cessé d'être fort bien portante. » La lettre que l'on vient de lire était adressée à M. Oscar Fanyau, pharmacien à Lille (France), par Mme Louise Walter, qui demeure 50, rue du Collège, à Chaux-de-Fonds, et dont M. Auguste Laquet, notaire, a bien voulu légaliser la signature.

Nous félicitons bien sincèrement notre correspondante d'avoir été si rapidement et si complètement délivrée de ce mal terrible qui n'est autre que la dyspepsie ou indigestion chronique, et nous nous permettons, pour conclure, de citer, nous aussi, un proverbe que nous inspire la lecture de la lettre ci-dessus: « Un trésor a son prix, un bon conseil n'en a pas. »

Boîte aux lettres.

Emplâtre Rocco. — Il est certain que l'expérience de l'emploi des emplâtres Rocco, pour les rhumatismes et le lumbago, a donné les meilleurs résultats. — Vous trouverez ces emplâtres dans toutes les pharmacies. Voici l'adresse du fabricant: M. E. Nadolny, à Bâle et à St-Louis, (Alsace).

Nous apprenons

que les vins (rouges et blancs), si justement estimés, du domaine *Mas d'Arnaud* (France), sont en vente au détail, à partir de ce jour. Demander tarifs à *BAYLE*, à *Vergèze* (Gard), France. (H10986X)968

Fête de Novembre de la Société du Grütli, BULLE

Dimanche 29 novembre à 8 heures du soir

Soirée familière aux Halles

Invitation cordiale. [1067] LE COMITÉ

Lait en Soumission

La Société de laiterie de La Tour de Trême offre son lait en soumission (environ 300,000 litres), pour l'année 1904. Pour les offres s'adresser au *Président M. Piolet*, au dit lieu, jusqu'au samedi 28 novembre prochain. [1068]

DOMESTIQUE

Un bon domestique fort et robuste est demandé chez *Jos. Chorti*, à Bulle, pour la manutention des sacs et travailler au moulin. Inutile de se présenter sans de bonnes références. Engagement à l'année; fort gage avec augmentation proportionnelle chaque année. [1058]

On demande

des *ouvriers-menusiers*. Entrée immédiate. Travail assuré. S'adresser à *M. Charles Riganti*, La Tour. [1062]

On cherche à louer

en ville, un appartement de 2 à 3 pièces. S'adresser au bureau du journal. [1064]

Dimanche 29 novembre 1903

Cassée au CAFÉ INDUSTRIEL à BULLE

Invitation cordiale. [1065] Léon CASTELLA tenancier.

CASSÉE

l'Auberge de Vuippens

dimanche 29 novembre Invitation cordiale. [1066] Louis ULDRY.

Vente de bois.



A vendre, rière Marsens, dans la forêt d'Es Mottés, environ 130 mètres cubes de bois de billons, et dans la forêt en dessus de la gîte d'Es Cuz 260 plantes de bois de construction.

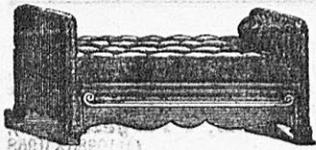
S'adresser, pour voir les bois, à *M. DRY*, forestier communal, à Marsens. Faire les offres, jusqu'au 5 décembre prochain, à *M. Louis de Bocard*, au Claruz, près Fribourg. (H4572F)1061

On demande

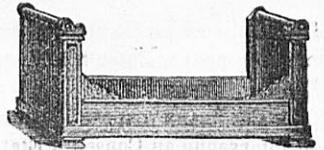
1 ou 2 vaches en hivernage. S'adresser à *M. Théophile Uldry*, au Châtelard. 1024

On demande

à louer de suite un appartement de deux ou trois pièces, si possible dans le centre de la ville. (H589B)1049 S'adresser à l'agence de publicité Haenstein et Vogler à Bulle, sous H 589 D.



Grands magasins d'étoffes et de meubles
 Bulle, Grand'rue 26 **LÉVY Frères** Bulle, Grand'rue 26
 à côté du St-Michel à côté du St-Michel



Installations modernes et complètes.

Avant de faire vos achats de meubles, visitez nos magasins, où vous trouverez un choix considérable. L'installation toute nouvelle de machines perfectionnées nous permet de livrer ces meubles, très solides et faits avec des bois séchés à l'avance, à des prix défiant toute concurrence. Plumes, Duvets, Crins divers, Ressorts, Literie. Pour trousseaux complets, nous faisons les prix du commerce en gros. Echanges de meubles contre bois de menuiserie.

USINE DES GRANDS-CRÊTS, VALLORBES

Téléphone. Société anonyme par actions. Téléphone.
Chaux silosées éminemment hydrauliques.
 Les Usines ne fabriquent pas de ciment. Reconnues des meilleures et des plus avantageuses pour bétonnages, maçonneries, crépissages, etc.
 Analyses et essais du bureau fédéral de Zurich à disposition.
 Installation moderne la plus perfectionnée.
 10,000 tonnes, contenance des Silos. — Production journalière : 100 tonnes.
 Puissance électrique : 200 chevaux. — Raccordement industriel avec les C.-F.-F.
 Adresse télégraphique : GRANDS-CRÊTS, VALLORBES.
 Fournisseur de l'entreprise du Tunnel du Simplon.
 Dépositaires : MM Gippa, à Bulle; J. Fischer et Edouard fils, à Fribourg; Del Caldo, à la Tour-de-Trême. [H24146L]

Machines à coudre.

Vente, Réparations, Fournitures, Huile, Aiguilles, etc.
Jos. GREMAUD, mécanicien, BULLE. [984]

Avis aux entrepreneurs.

Pour cause de cessation d'entreprise, le soussigné vendra dès ce jour, de gré à gré, tout son matériel d'entrepreneur, soit 2 bons chevaux de 6 ans, harnais, 3 chars, luges toutes neuves, 1 traîneau neuf, chaînes, 1 grande bâche, couvertures de chevaux en laine et diverses couvertures-bâches pour chevaux, grandes vis avec châssis pour soulever les bâtiments, lattes et plateaux presque neufs pour échafaudages, 1 grande corde de 40 mètres de longueur et cordage divers, une machine portative pour fabriquer les divers plots de ciment, brouettes, boucharde et tamis de maçon, 1 joli hangard à transporter, etc., etc.
 Liquidation au prix de facture des matériaux de construction tels que tuiles, drains, briques à 6 et 3 trous et de cheminée, plots de ciment, etc., etc.
 Le tout serait vendu en bloc avec fort rabais ou au détail.
 Aucune vente ne se fera sans le paiement au comptant.
 Marsens, le 12 novembre 1903.
O. TINGUELY [1037]

Anémie, faiblesse et manque d'appétit
 sont promptement guéris par l'emploi

du véritable
Cognac Golliez ferrugineux. [191]
 Marque des 2 Palmiers.

Il est employé avec succès depuis trente ans contre les digestions pénibles, crampes d'estomac, lassitude et faiblesse générale.
 Se vend en flacons de fr. 2.50 et 5.— dans toutes les pharmacies.

Demandez échantillon gratis du

VIN

de raisins secs
 à Fr. 23.— les 100 litres franco.
OSCAR ROGGEN, fabrique de vin, MORAT
 Succès croissant depuis 15 ans. Analysé par les chimistes.
 Echantillons gratis et franco. [130]

MILKA
SUCHARD
 LE PLUS
 DES CRÉMEUX
 CHOCOLATS AU LAIT

Grand choix de boîtes fantaisie pour cadeaux de Noël et Nouvel-An.

Carnets de laiterie à l'imprimerie de la Gruyère.

Demandez partout
 les **BONBONS**
ANTIRHUME
O. EHNINGER
 Confiserie Vaudoise LAUSANNE

CARRIÈRE de Villars d'Avry.

Bonne molasse pour fours et fourneaux, taille de bâtiments. Travail prompt et soigné.
 Se recommande : **Julien Décottard Villars-d'Avry.** [871]

A louer :

à partir du 1^{er} avril 1904, le restaurant de Saussivre, rière Grnyères, et le domaine attenant de la Plan-chettaz, d'une contenance de 18 poses. On exige bonnes garanties pour la parfaite tenue du domaine et de l'établissement. Présenter les offres et prendre les renseignements auprès du notaire PASQUIER, à Bulle. [1008]

Châtaignes vertes.

100 kg. franco gare Lugano Fr. 14.—
 15 » par poste » 3.50
 15 » raisins franco par poste » 5.—
 5 » » » » 2.—
 le tout contre remboursement.
Fils de Stefano Notari, Lugano.

TAILLEUSE

Madame **Victorine Buchs**, tailleuse, avise son honorable clientèle qu'elle a transféré son domicile dans la maison de Mme Remy, confiserie-boulangerie, à Bulle.
 A la même adresse, on louerait une chambre meublée. [1088]

Mises de bois.

Vendredi 27 novembre, la commune de Corbières exposera en mises publiques, dans ses basses forêts, 40 plantes de beau bois à billons. Rendez-vous des miseurs, à 10 heures du matin, au Chalet des Gros-Maror. (H4483F) Par ordre : [1040] Le Secrétariat communal.



ALIMENT POUR VEAUX
 Seul aliment complet et bon marché remplaçant avec économie le lait naturel pour l'élevage des veaux, porcelets, agneaux, etc. — Revient à trois centimes le litre.
 PAR SACS DE 5, 10, 25 ET 50 KIL.
 PRIX : 0,65 LE KILOG.
 Vendu sous le contrôle du Laboratoire Fédéral
DÉPOT à BULLE :
 Meunerie agricole **Barbey-Nicollier.**
 Spécialité d'articles pour fourrages. [1048] Produits alimentaires. [H4396F]

MISES

Mercredi 25 novembre, à 2 h., à l'Auberge du Tir, mise en location du domaine de A. DUPASQUIER, pour 1904 et 1905. Le Curateur. [1051] Bulle, le 17 novembre 1903.

Mises publiques.

Le mardi 1^{er} décembre, la Commune de Marsens exposera par voie de mises publiques un grand nombre de numéros de bois propre à billons et de construction. Rendez-vous des miseurs à 9 heures du matin, à l'auberge du dit lieu. Marsens, le 18 novembre 1903. Par ordre : [H590B] [1050] Le Secrétariat communal.

JEUNES FILLES

On engage continuellement des **jeunes filles** à la Fabrique de chocolat de Broc. [760] Bon salaire dès le commencement.

A vendre :

à consommer sur place, 6 à 7000 pieds de foin et regain de 1^{re} qualité. S'adresser à Anselme GREMAUD, à Riaz. [1052]

CASSÉE

à l'auberge du **LION-D'OR**
LA ROCHE
 Invitation cordiale. [1053] ROULIN, aubergiste.

Vins fins

Malaga à Fr. 1.70, 2.20 et 3.70 le litre.
 Jérez > 170 et 3.50
 Madère > 2.20 et 3.70 la bouteille.
 Oporto > 3.50 la bouteille, etc., etc.

Liqueurs fines

Cognac à Fr. 1.50, 2.—, 2.70 et 4.— le lit.
 Rhum > 1.50, 2.— et 3.50 le litre.
 Kirsch > 2.50 et 3 — la bouteille, etc., etc.
Francisco RIBES, Bulle.

MEUBLES (Occasion).

A vendre, d'occasion divers meubles, tels que : chambre à coucher et salon Louis XV; armoire à glace, secrétaire, table ronde, etc., ainsi qu'un potager et plusieurs ustensiles de cuisine. S'adresser à M. BAUDÈRE, ébéniste, à Bulle. (H593B)[1056] BULLE — GLASSON FRÈRES, IMP.-ÉDITEURS